

Extrait du UNAPAF

<http://www.unapaf.fr/apa09>

apa09

- Départements - Liste départements -



Date de mise en ligne : jeudi 31 mai 2018

UNAPAF

Association Joseph ARTIGUES - Piégeurs Agréés de l'Ariège

<dl class='spip_document_24 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;'>

Logo AJAPAA

AJAPAA Créée en 1989

Agréée 'ASSOCIATION de PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT' le 03-02-2000

Fédération des Chasseurs de l'Ariège

Le Couloumié

09000 Foix

Site web : <http://associationdespiegeurs09.e-monsite.com/>

PRESIDENT

Michel DEDIEU

40 route du Syndic

09270 Mazères

Tel : 05 61 67 76 82

Mob : 06 43 58 02 70

E-mail : michel.dedieu00@orange.fr

TRESORIERE

LEOTARD Annie

5, chemin de Péchaud

09500 Rieucros

Tel : 05 61 69 93 08

E-mail : raymond.leotard@orange.fr

SECRETAIRE

ROS Xavier

Borde Rouge - Villa Printemps

09100 PAMIERS

Mob : 06 87 81 03 50

E-Mail : xros@wanadoo.fr

Contact : Président ou Secrétaire

l'Assemblée générale 2018 :

Cette Assemblée générale a eu lieu le dimanche 8 avril 2018 à Mercus.

De nombreux adhérents de l'AJAPAA avaient fait le déplacement. Le président de la Fédération des chasseurs de l'Ariège, Jean-Luc Fernandez et Monsieur Olivier Buissan, représentant la DDT, participait à cette AG. Les présidents des APA du Gers, de la Haute-Garonne, du Lot et du Tarn-et-Garonne étaient présents.

Après une présentation des invités et une allocution du Président, le secrétaire Xavier Ros présenta le rapport moral et la trésorière Annie Léotard le rapport financier.

La parole est ensuite donnée aux invités qui soulignèrent tous les menaces qui pèsent sur le piégeage. L'importance des fiches de dégâts a été rappelée.

Le Président Jean-Claude Saulnier a fait part de son souhait de quitter la présidence de l'Association tout en restant au Comité Directeur. Ce fut l'occasion de lui offrir, ainsi qu'à son épouse Michèle Saulnier des petits souvenirs de leurs longs passages dans l'AJAPAA. Que de travail effectué depuis plus de 30 ans !





Deuxième rencontre des piégeurs Ariégeois

La première rencontre a eu lieu le 20 mai 2017. Elle a remporté un vif succès. L'expérience est donc reconduite. Cette deuxième rencontre aura lieu **aux PUJOLS le 2 juin 2018 à partir de 9 heures.**

Tous les piégeurs, confirmés ou non, désirant peaufiner leurs connaissances et découvrir des nouveaux pièges et des nouvelles pratiques sont invités.

On peut s'inscrire auprès du Président ou sur le site de l'AJAPAA.

Bulletin d'inscription :

Comité de direction du 20 avril 2018

Lors de ce CD le nouveau Bureau Directeur a été formé. En voici la composition :

Président : Michel DEDIEU

Vices Présidents : Jacky LARROQUE, Jean-Claude SAULNIER et Olivier TAPIE

Secrétaire : Xavier ROS

Secrétaire adjoint : Anne-Marie CAZALE

Trésorière : Annie LEOTARD

Trésorier adjoint : Pierre MENDAILLE.

Les autres dirigeants sont : Brigitte FREY, André et Georges BONZON, Yves DAL-GRANDE, Claude DEGEILH, André DESMEDT, Raymond LEOTARD, Marc MASSAT, Lilian MAURETTE.

Formation des piégeurs

La FORMATION prévue les 9 et 16 juin 2018 est ANNULÉE (pas assez de candidats)

— -

Arrêté "Loutre"

L'arrêté définissant les zones où les pièges de deuxième catégorie (hors piège à oeuf dans une boîte) sont interdits jusqu'à 200 mètres de la rive pour la période du 1er juillet 2018 au 30 juin 2018 est publié. Cet arrêté liste les cours d'eau où la mesure précédente ne s'applique pas. Dans tous les autres, la présence de la loutre étant avérée, elle s'applique. La liste des cours d'eau est identique à celle figurant dans l'arrêté actuel en vigueur jusqu'au 30 juin.

On peut consulter l'arrêté ci-dessous.

[>](IMG/pdf/2018-05-25_protection_loutre1.pdf "PDF - 2.2 Mo")

— -

Le Schéma Départemental de Gestion cynégétique est validé.

[>](IMG/pdf/sdgc_2017-2022.pdf "PDF - 18.2 Mo")

Arrêté de classement des nuisibles 2015-2018

La procédure a changé depuis 2012. Pour mémoire :

Les espèces sont scindées en 3 groupes :

- les espèces dites "invasives" (ragondin, rat musqué, raton laveur, chien viverrin, vison d'Amérique et bernache du Canada) qui sont classées nuisibles sur tout le territoire national et donc piégeables partout (sauf la bernache).
- les espèces dites "gibiers" (lapin de garenne, pigeon ramier et sanglier) qui peuvent être nuisibles par arrêté préfectoral. Aucune de ces espèces n'est classée nuisible en Ariège.
- les espèces dites "patrimoniales" (renard, belette, fouine, martre, putois, corbeau freux, corneille noire, étourneau sansonnet, geai des chênes et pie bavarde). Ces espèces sont classées nuisibles par un arrêté ministériel tenant compte plus ou moins (?) des propositions des Préfets. Cet arrêté, signé le 30 juin 2015, a été publié au Journal Officiel du 5 juillet. En Ariège, les espèces suivantes ont été retenues : renard, fouine, martre, corneille noire, geai des chênes et pie bavarde. Si le renard et la corneille peuvent être piégés sur l'ensemble du département en respectant les conditions fixées dans l'arrêté, pour la martre, le geai des chênes et la pie bavarde, il y a des restrictions territoriales. Pour plus de détails, on peut consulter l'arrêté 2015-2018 ci-dessous.
[>](IMG/pdf/arrete_g2_ariege.pdf "PDF - 59 ko")

Ou un résumé intégrant les zones à loutres.

Les piégeurs ariégeois dans les écoles

Ce n'est pas pour reprendre leurs études que les piégeurs de l'AJAPAA sont revenus à l'école. C'est pour aller à la rencontre des enfants de l'école primaire et leur montrer les espèces "nuisibles" et pourquoi parfois, il fallait éliminer un animal. Ce message est très bien passé. Un tout petit nous a même dit : "Tu as bien raison de tuer les renards

car autrement ils viendraient manger les poules de mon p p  et il ne serait pas content !". Cette exp rience a eu lieu   Caumont et au Vernet d'Ari ge et elle m rite d' tre poursuivie. Merci aux institutrices qui ont montr  une ouverture d'esprit pas si courante que cela et aux administrateurs de l'AJAPAA qui ont su captiver l'attention des bambins.



L'AJAPAA au Coll ge Lakanal

A la demande du responsable du foyer de cet  tablissement, l'AJAPAA a, du 14 au 18 avril 2014, pr sent  une exposition sur le pi geage. Les animaux class s nuisibles en France  taient pr sent s ainsi que quelques panneaux concernant ceux-ci. Beaucoup ont d couvert le chien viverrin et ont pu voir la diff rence entre la fouine et la martre, le corbeau freux et la corneille noire. De plus, le Pr sident de l'AJAPAA a eu le plaisir de faire un expos  devant 5 classes de sixi me pendant cette semaine. A l' coute des jeunes  l ves, il a pu montrer ce qu' tait le pi geage et pourquoi il participait au maintien de la biodiversit . En plus de ces  l ves, de nombreux  l ves et professeurs ont pu voir l'exposition pendant les heures d'ouverture du foyer. C'est une exp rience tr s enrichissante pour tous.



Assembl e g n rale 2016

L'assembl e g n rale 2016 a eu lieu le dimanche 10 avril   La Bastide de Bousignac.

Environ 80 pi geurs avaient fait le d placement (plus une trentaine de pouvoirs).

Ont pris place à la tribune, MM Alain Fauré, député de l'Ariège, Grégory Balard, maire de La Bastide de Bousignac, Jacques Escande représentant Mme Nicole Quillien, maire de Mirepoix et conseillère départementale, Jacques Karp, président de l'ACCA de La Bastide, Pierre de LaChapelle, représentant M. Tartaglino, directeur départemental de l'ONCFS et Jean Guichou représentant Jean-Luc Fernandez, président de la Fédération des chasseurs.

Le président Jean-Claude Saulnier, a présenté le rapport moral. Il a indiqué les prises de la dernière campagne, la liste des nuisibles du département pour 2015-2018, la non reconduction de la "prime ragondins" par le Conseil régional et divers points en discussion au Parlement (Loi biodiversité, statut de l'animal). Il a insisté sur la nécessité impérative de renvoyer des bilans et de recenser des dégâts. On travaille dès maintenant sur les listes 2018-2021. Il a aussi rappelé qu'il est capital de mentionner toutes les captures même si elles concernent des espèces non visées car celles-ci peuvent être considérées comme des prises accidentelles et qu'elles seront utiles pour l'établissement des futures listes. Il pense notamment à la martre, la pie et le geai dans les secteurs où ils ne sont pas classés nuisibles. Il est aussi revenu sur le "piégeage mode de chasse", notion prônée par la FNC et rejetée par les piégeurs.

Le secrétaire Xavier Ros a donné lecture du rapport d'activité.

La trésorière Annie Léotard a fait le point de la situation financière.

Michel Dedieu a indiqué qu'une séances de recyclage était envisagées. Elles seront programmées en fonction des demandes. Il a aussi parlé de la Formation dispensée à une classe du Lycée agricole de Pamiers.

IlLa parole a ensuite été donnée aux invités.

Les Présidents des Associations de piégeurs présentes (Aveyron, Lot, Haute-Garonne, Haute-Pyrénées et Tarn-et-Garonne) sont revenus sur certains points abordés lors de cette AG et ont présenté rapidement ce qui se faisait chez eux.

Jean-Luc Fernandez a rappelé tout l'intérêt que la Fédération apportait au piégeage et son soutien à l'association des piégeurs. Il s'est ensuite inquiété des dispositions législatives en gestation (Loi biodiversité, menaces sur le piégeage).

Alain Fauré a fait une intervention "un peu trop électorale au goût du Président". Il a indiqué qu'il doterait l'AJAPAA d'une somme d'un montant de 1000 Euros pris sur sa réserve parlementaire..

Cette assemblée générale s'est terminée par un apéritif et un repas convivial.

Rendez-vous à l'année prochaine.